



**Vendredi 15 mai 2020**

**Deuxième réunion sur les propositions de reprise d'activité industrielle en vue de préserver les emplois et les compétences et pour construire l'industrie de demain.**

L'Uimm a remis mardi 12 mai, un texte aux organisations syndicales. Suite à la première réunion du jeudi 7 mai, la CGT a amené un point sur la nécessité de faire un diagnostic dans la branche avant d'aborder la question de la relance de l'industrie.

La CGT a été la seule organisation à faire une déclaration générale qui reprend les points politiques du texte proposé par l'Uimm. Nous avons rappelé notre désaccord au regard de la déclaration commune et de l'accord de branche sur les 6 jours de congés. L'Uimm veut demander à l'État de continuer à soutenir financièrement les entreprises, notamment par le dispositif d'activité partielle. Nous avons indiqué que la provenance de ces fonds, c'est l'argent des salariés par le biais de notre système de protection sociale et des cotisations sociales. Nous avons critiqué le fait, dans ce document, de l'absence d'une quelconque contribution financière des entreprises en parallèle de ces aides publiques. La CGT a dénoncé également, la proposition d'un nouveau dispositif de préservation de l'emploi, parallèle au dispositif de chômage partiel que nous connaissons, mais dont l'indemnisation serait seulement comprise entre 57 et 70 % du salaire brut. Les salariés n'ont pas à être pénalisés plus encore qu'ils ne le sont, en devant vivre dans une extrême pauvreté avec cette indemnisation indécente.

Sur l'emploi et formation professionnelle, la CGT a réitéré ses demandes :

- ✚ Établir des diagnostics territoriaux afin d'établir des GPEC territoriales industrielles.
- ✚ Développer l'alternance en créant une plateforme numérique (application) pour mettre en relation entreprises/ demandeurs alternants.
- ✚ Utiliser le FNE-Formation pour organiser des VAE collectives.
- ✚ Apporter un effort supplémentaire pour les entreprises de -50 salariés avec un accompagnement spécifique.
- ✚ Organiser rapidement des entretiens professionnels dans les entreprises afin que les formations effectuées soient l'issue d'une concertation du salarié et de l'entreprise puissent qu'elles permettent le maintien dans l'emploi.

Concernant le plan de relance industriel, l'Uimm a repris les demandes de la CGT en acceptant de réaliser un diagnostic de la situation actuelle des filières et d'avoir un état des lieux sur les perspectives industrielles en France. Par contre, il n'y a rien concernant notre demande sur les changements de stratégie économique des entreprises de la métallurgie. La reprise serait ainsi facilitée, si les donneurs d'ordres approvisionnaient en priorité le carnet de commandes des fournisseurs locaux. Il n'y a rien non plus pour accompagner les entreprises à repenser leur politique d'achat pour soutenir l'effort de la reprise, surtout envers des PME sous-traitantes qui souffrent de l'injonction à la baisse des coûts. La CGT a redemandé d'ajouter ces points dans le document.

FO remercie l'Uimm pour la qualité de son document et propose des aménagements à la marge.

Ils demandent :

- De garantir l'intégralité du salaire dans le nouveau dispositif de préservation de l'emploi et d'éviter les licenciements et de sécuriser l'embauche des jeunes en formation.

- Que soient intégrées les filières essentielles aux besoins de la branche et cela même si elle ne rentre pas dans les nouvelles technologies.
- D'aborder la question des relocalisations de production.

La CGC apprécie l'équilibre du préambule. Pour eux, l'enjeu c'est de gagner du temps pour limiter la perte d'emplois et de compétences.

Ils demandent :

- Des garanties pour les salariés qui subiraient une baisse d'activité de 40 % dans le dispositif préservation de l'emploi. Ils proposent de doubler la période de garantie pendant laquelle une entreprise ne pourrait licencier si elle avait recours au dispositif de l'Uimm.
- De remettre en place le prêt de main d'œuvre entre entreprises comme en 2009.
- Sur la formation, il faut cibler les besoins en lien avec les métiers en tension. Sur la question du FNE, des questionnements sont évoqués pour sa mobilisation. Et concernant le CPF, ils demandent que les formations soient certifiantes comme exigées par la législation en cours. Mais l'UIMM veut quand même passer outre.
- Il propose de mobiliser les moyens des EDEC et sont inquiets sur les conséquences possibles sur la formation dispensée par les CFAI à la rentrée de septembre.
- Que le sujet des relocalisations doit être abordé en CPNE.
- La CGC a demandé à l'UIMM de préciser dans le document que la négociation sur le dispositif conventionnel reprendrait en Septembre suivant l'évolution de la crise COVID-19.
- La CGC propose à l'UIMM de rencontrer ensemble les politiques afin de porter le nouveau dispositif du chômage partiel.

Enfin, la CGC est interrogative sur la possibilité de tenir un diagnostic et un état des lieux des filières pour septembre.

La CFDT s'est livrée à une lecture exhaustive de l'ensemble du document en proposant des modifications, de mots, de termes, de formes et a demandé que les signataires de la déclaration commune et de l'accord sur les congés payés apparaissent clairement dans le document. Ils proposent aussi d'enlever la partie sur le CPF car il n'est pas possible de l'utiliser dans ce cadre.

Un nouveau texte a été remis vendredi soir par l'Uimm et la prochaine réunion sera le lundi 18 mai à 14h30, l'Uimm souhaite qu'elle soit conclusive.

**La délégation fédérale**